

Communiqué de presse

Lutte contre les contenus illicites en ligne : le Conseil national du numérique crée un groupe de travail permanent “Numérique et sécurité humaine” pour se saisir des enjeux de la régulation dans ce domaine.

Le Conseil participera à l’expérimentation entre les autorités françaises et Facebook sur les contenus haineux.

Paris, le 5 décembre 2018

Le 12 septembre dernier, la Commission européenne a présenté une proposition de règlement¹ visant à améliorer la détection et la suppression de contenus à caractère terroriste par les plateformes en ligne et les fournisseurs de services d’hébergement. Cette proposition fait l’objet d’un processus législatif accéléré et un texte de compromis² pourrait être adopté par le Conseil de l’Union Européenne le 6 décembre, avant d’être examiné par le Parlement européen dans les mois qui suivent.

Le Conseil national du numérique (CNNum) souhaite rappeler la grande importance qu’il attache à la lutte contre la propagande terroriste, mais relève aussi l’existence de préoccupations exprimées notamment par des organisations non gouvernementales, des organisations professionnelles (telles que CISPE)³ ainsi que par certains États quant aux méthodes déployées pour mener à bien cette lutte contre la propagation de contenus illicites. **Le Conseil considère qu’il est important de s’assurer que la législation destinée à détecter et supprimer les contenus à caractère terroriste en ligne comporte des garanties suffisantes permettant de protéger effectivement les libertés, la cybersécurité et la compétitivité des acteurs de l’économie numérique sur le continent européen.**

¹ [Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la prévention de la diffusion de contenus à caractère terroriste en ligne](#) - Une contribution de la Commission européenne à la réunion des dirigeants à Salzbourg les 19 et 20 septembre 2018, COM(2018) 640 final 2018/0331 (COD), 12.9.2018.

² Note from the Presidency to the Council on the [Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council on preventing the dissemination of terrorist content online - general approach](#), 2018/0331 (COD), 3.12.2018.

³ Prises de position sur la proposition de règlement relatif à la prévention de la diffusion de contenus à caractère terroriste en ligne : voir la [lettre ouverte d’une trentaine d’ONG](#) aux ministres chargés de la Justice et des affaires intérieures du Conseil de l’Union européenne du 4.12.2018 ou encore [cette lettre d’opposition au règlement initiée par la Quadrature du net et d’autres ONG](#) destinée au Président du 3.12.2018, la tribune d’Octave Klaba [“Les hébergeurs de Cloud ne sont pas des auxiliaires de Police”](#), Les Echos du 4.12.2018 ou encore la prise de position du [Cloud Service Infrastructure Providers in Europe](#), 26.11.2018.

De manière plus générale, le Conseil constate que plusieurs propositions législatives importantes relatives à la lutte contre les contenus illicites en ligne sont en cours d'adoption – comme par exemple la proposition de « directive copyright » également critiquée⁴. D'autres sont actuellement initiées – par exemple le projet de loi sur les contenus haineux en ligne⁵ qui vient d'être annoncé suite au rapport visant à renforcer la lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur Internet (dit « Rapport Avia »)⁶.

Lors des « états généraux sur la régulation du numérique », lancés par le gouvernement depuis le mois de juillet 2018, le Conseil a participé activement aux travaux du « Groupe de Travail sur les contenus illicites ou à risque ». Il a insisté sur la nécessité de s'assurer que toute nouvelle régulation doit se fonder sur des concepts et définitions claires et être respectueuse des droits humains, des principes de nécessité et de proportionnalité et doit prévoir aussi des recours effectifs et des contrôles afin de prévenir tout risque d'abus.

Dans la lignée de ce travail, le Conseil annonce qu'il rejoint la structure de collaboration rapprochée entre l'État et Facebook⁷ sur les contenus haineux, annoncée par le président de la République à l'occasion du dernier Forum pour la Gouvernance de l'Internet. Cette expérimentation de six mois débutera début 2019 et fera travailler conjointement l'administration et des employés de Facebook afin de lutter contre les contenus haineux. Cette approche de co-régulation vise à assurer le respect des objectifs d'intérêt général dans la régulation des plateformes⁸.

Au-delà de la lutte contre les contenus illicites en ligne, le Conseil observe que d'autres propositions législatives relatives au numérique peuvent affecter les libertés et nécessitent de trouver un juste équilibre entre les différents intérêts et valeurs, comme en témoigne le projet « E-Evidence » sur l'accès par les autorités de police et de justice aux preuves numériques⁹. Il devrait être aussi adopté par le Conseil de l'Union Européenne les 6 et 7 décembre 2018 – avant d'être examiné par le Parlement européen dans les mois suivants.

Le Conseil national du numérique considère qu'il est primordial de suivre ces dossiers complexes et de proposer une vision d'ensemble des problèmes posés. C'est la raison pour laquelle **Salwa Toko, Présidente du CNNum, annonce la création d'un groupe de travail permanent intitulé « Numérique et sécurité humaine ».** Pour Salwa Toko, ce

⁴ Sur la directive copyright : [la lettre ouverte](#) de 146 organisations – dont Creative Commons, l'EFF, Public Knowledge, EDRI, l'April, [la lettre](#) de David Kaye, Rapporteur spécial des Nations Unies 13.06.2018.

⁵ LAUSSON Julien, [Le gouvernement confirme sa loi contre la haine sur Internet en 2019](#), Numerama, 28.11.2018.

⁶ AMELLAL Karim, AVIA Laetitia, TAIEB Gil, [Renforcer la lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur Internet - Rapport à M. le Premier ministre](#), septembre 2018.

⁷ UNTERSINGER Martin et PIQUARD Alexandre, [La France et Facebook vont collaborer pour lutter contre la haine sur le réseau social](#), Le Monde - Pixels, 12.11.2018.

⁸ Gouvernement.fr : [La France engage une expérimentation inédite en matière de régulation appliquée aux contenus haineux](#), 14.11.2018.

⁹ Proposition de [RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif aux injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale](#), COM/2018/225 final - 2018/0108 (COD), 17.04.2018.

groupe « aura vocation à mener dans la durée une réflexion sur les différents enjeux du numérique et de sa régulation pour la sécurité humaine et les droits fondamentaux. »

Il aura pour objectif d'instruire, entre autres, les thématiques suivantes :

- Les rôles respectifs des pouvoirs publics et des entreprises en ce qui concerne la sécurité humaine en lien avec le numérique.
- Les limites et les risques posés par un passage d'une logique réactive (« *notice and takedown* ») à une logique de contrôle en direct, voire à l'adoption de mesures proactives fondées sur des moyens de filtrage algorithmique et *a priori*.
- Les risques éventuels posés par les nouvelles propositions normatives en matière de cyber-sécurité.
- La conciliation des impératifs de sécurité nationale et de lutte contre la criminalité d'un côté et la protection des données et des libertés fondamentales (protection de la vie privée, liberté d'expression, droit à l'information...) de l'autre.
- La recherche de solutions équilibrées et respectueuses de toutes les parties prenantes : citoyens, société civile, acteurs économiques, puissance publique.

Contact presse

Charles-Pierre ASTOLFI - @charlespierre - Secrétaire général du CNNum
presse@cnnumerique.fr / 01 44 97 25 08